



« Règlement de jeu estival »

1. Heures d'ouverture

N° terrain	1	2	3	4	5	6	7	8	MUR	10
Ouverture	8h00	7h45	7h45	7h30	7h30	8h15	8h00	8h15	8h	8h
Fermeture	21h00	21h45	20h45	21h30	21h30	21h15	21h00	21h15	20h	22h

Samedi et dimanche, la fermeture des terrains peut être avancée. Le mur est fermé le dimanche entre 12h et 15h.

2. Tenue et comportement

Une tenue de tennis et des chaussures de tennis adaptées sont de rigueur pour toute personne souhaitant pénétrer sur les courts.

Les membres du Comité, et le cas échéant une personne à laquelle le Comité a conféré un tel pouvoir, sont habilités à prendre toute disposition avec effet immédiat à l'encontre de toute personne dont la tenue n'est pas conforme à la pratique du tennis ou dont le comportement gêne les autres membres ou perturbe la pratique normale du tennis.

3. Durée de jeu

Les courts sont réservés pour 60 minutes. Certaines plages horaires sont réservées pour 45 minutes, ceci afin de garantir l'entretien des terrains, et sont indiquées sur le système de réservation.

4. Réservations

Les réservations se font sur la plateforme de réservation en ligne balle jaune. Les membres utilisent leurs identifiant et mot de passe personnels.

Les **Prévoyants** (vert) – Terrains 1, 3, 6 et 7

- Réservation possible 3 jours à l'avance maximum.

Les **Spontanés** (orange) – Terrains 2, 4, 5, 8 et 10 (terrain 10 pour Juniors uniquement)

- Réservation possible seulement le jour même, ouverture des réservations à minuit.

Le **Sur-Place** (rouge) – pas de terrain attribué à ce jour

- Réservation possible seulement le jour même directement au Club.

5. Pointage

Le pointage est requis. Un membre par réservation doit pointer sur la borne du Club entre 15 minutes avant et 10 minutes après le début de l'heure. Les réservations non-pointées sont

automatiquement annulées 10 minutes après le début de la partie. Les membres qui ne se présentent pas sont informés par email avant d'être suspendus pour une semaine puis plus.

6. Quota et annulation

Les réservations sont limitées à 2 réservations actives par joueur. **Tous les membres présents sur le terrain doivent être inscrits sur la réservation.** Les réservations de deux heures consécutives sont prohibées, sauf si l'heure suivante a déjà commencé et que l'heure est libre de toute réservation. **L'heure consécutive doit impérativement faire l'objet d'une nouvelle réservation.**

En cas d'empêchement, les membres doivent annuler les heures réservées jusqu'à 1 heure avant. Il n'y a pas de limitation sur les annulations. En cas d'abus, le Comité se garde le droit de réduire le quota des heures voire de suspendre pour une durée déterminée l'abonnement d'un membre.

7. Interclubs, Cours et Seniors

Les Interclubs se déroulent dans l'ordre de priorité sur les terrains 6,7,8,1,2,3. Ces courts sont utilisés dans le même ordre de priorité pour les tournois et autres événements.

Le Comité se réserve le droit de mettre des terrains à disposition des seniors le mardi matin. Il met des terrains à disposition des cours adultes et juniors la semaine et le samedi.

Les courts réservés sont affichés sur les tableaux des réservations.

8. Invitations

Les membres n'ont pas le droit de jouer avec des personnes non-membres, sauf si celles-ci bénéficient du statut d'invité.

Chaque membre reçoit une invitation pour la saison estivale.

Le membre qui invite est tenu de jouer lui-même la partie à laquelle son/ses invité-s participe-nt.

Les cartes d' « invité » sont destinées aux familles/amis/connaissances des membres qui désirent jouer occasionnellement sur nos courts et se vendent au prix de **CHF 15.- par joueur**.

Les invitations peuvent être achetées via PayPal ou au Club et doivent être utilisées sur le système de réservation. **Chaque joueur non-membre doit être inscrit nominativement comme invité.**

Durant la période estivale – **entre le 6 juillet et le 7 août 2026**, des joueurs non-membres du club peuvent louer des terrains à l'heure au prix de CHF 30.-/heure, pour autant que leur réservation soit effectuée par le secrétariat ou l'intendant.

9. Modifications et annulations des heures réservées aux membres

Le Comité se garde le droit de modifier ou d'annuler sans contrepartie des heures réservées pour les membres si la situation l'exige.

Les terrains peuvent être fermés à tout moment si les conditions ne permettent pas de garantir leur état. La décision revient à l'intendant qui juge si les courts sont praticables ou non. En cas de pluie, les terrains sont fermés et les réservations annulées. Les membres reçoivent un email quand leurs heures réservées sont annulées. Les heures annulées ne sont pas automatiquement réassignées.

10. Règlement de jeu estival

Le Comité se garde la possibilité de modifier le « Règlement de jeu estival » avec une semaine de préavis et ceci dans le but d'effectuer des adaptations basées sur l'occupation observée des terrains durant la saison.